
Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 83;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21207_t1_0083_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

jamais qu'il soit porté la moindre atteinte à la représentation nationale.

Vive la République démocratique, vive la Convention.

BAIN, BOURDEQUE, DAMONT, LAVOIGNAT, DESLIGNIER, PETIT et 52 autres signatures.

2

Les citoyens de la commune de Cusset [Allier] et la société populaire de Pontoise [Seine-et-Oise], expriment leur reconnaissance à la Convention nationale de ce qu'elle a abattu le scélérat Robespierre et la félicitent sur son Adresse au peuple.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (13).

[Les citoyens de la commune de Cusset à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III] (14)

Et nous aussi, citoyens représentans, nous avons applaudi à votre sublime adresse du 18 vendémiaire ! Vos principes philanthropiques sont gravés dans nos cœurs et nous ne voulons ni tyrans, ni dominateurs ; nos idoles sont la liberté et l'égalité ; la Convention, notre point de ralliement ; la loi notre unique guide.

Appelés pour donner à la France une constitution républicaine, restés à votre poste jusqu'à ce que vous aurez consolidé la République démocratique sur des bases inébranlables, et forcé les despotes coalisés à reconnoître son indépendance, saisisés de votre bras de fer les factions diverses de quelque masque qu'elles se couvrent, écrasés les toutes en les frappant les unes contre les autres ! ne souffrez pas que de vils suppôts du royalisme, que des êtres immoraux couverts de rapines et de brigandages, souillent le titre honorable de patriotes et agitent les citoyens, tiraillent l'opinion publique et entravent votre marche. Le peuple est là pour appuyer l'exécution de vos sages décrets, il se ralliera toujours autour de la Représentation nationale, et ne s'en laissera plus imposer par des réputations usurpées.

Maintenés, Citoyens représentans, maintenant dans sa pureté primitive, le gouvernement révolutionnaire illustré par une longue suite de victoires ; assurés le règne de la justice ; décrets des institutions sociales qui s'opposent à jamais au retour de la tyrannie ; répandés la lumière ; organisés l'instruction publique ; vivifiés le commerce ; dégagés-le des entraves qu'y mettent l'égoïsme et la cupidité, faites fleurir les sciences et les arts. Rappelés parmi les Français, les beaux jours de la Grèce et de

Rome, et que le calme de la paix, de l'union, de la fraternité regne dans l'intérieur de la république pendant que nos braves soldats porteront la terreur dans l'ame des brigands couronnés et de leurs féroces satellites, tel est le vœu des républicains de Cusset.

A Cusset le 28 vendémiaire an 3^{eme} de la République française une et indivisible.

Suivent 60 signatures.

3

Le tribunal du district d'Argenton [Indre]^a et le nouveau comité révolutionnaire de la même commune^b, les citoyens de la commune de Port-Liberté [ci-devant Port-Louis, Morbihan]^c, les administrateurs du district^d et le conseil général de la commune de Bayeux [Calvados]^e, les administrateurs du département de la Creuse^f, ceux du département de la Vienne^g, les administrateurs du district et l'agent national de Vézelize [Meurthe]^h, les membres composans le conseil général de Sens [Yonne]ⁱ et ceux de la commune de Senlis [Oise]^j et de Lorient [Morbihan]^k félicitent la Convention nationale sur son Adresse au peuple et lui expriment leur entier dévouement.

Mention honorable, insertion au bulletin (15).

a

[Le tribunal du district d'Argenton à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (16)

Liberté, égalité, fraternité.

Citoyens représentans,

Votre dernière Adresse aux Français vous attire, de toutes parts, des félicitations que le tribunal du district d'Argenton, partage vivement. Sa voix trop foible, pour se faire entendre à travers les acclamations publiques, pourroit cependant défier vos plus zélés admirateurs de vous payer un tribut plus pur de fidélité, de respect, et d'amour ; il ne connoit d'autorité que la vôtre et son vœu le plus ardent est que d'un bout de la République à l'autre, le même hommage vous soit rendu.

Salût et fraternité.

Les juges et commissaire national du district d'Argenton, département de l'Indre.

DUPERTUIS, BADOU, BERNARD, SYARD,
PERROS, DAIEUSON, greffier,
AUCLER, commissaire national
et une autre signature illisible.

(13) P.-V., XLVIII, 59. En ce qui concerne l'adresse de la société populaire de Pontoise, voir ci-dessus Arch. Parlement., 5 brum, n° 1.

(14) C 325, pl. 1404, p. 10. Débats, n° 763, 508-509; Bull., 7 brum. (suppl.).

(15) P.-V., XLVIII, 59.

(16) C 323, pl. 1385, p. 16.